

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1022

6 avril 2016

SOMMAIRE

1645644 Luxembourg S.à r.l.	49025	Porter International S.à r.l.	49022
Acrobat Holding One S.à r.l.	49051	Real Estate Finance S.A.	49054
Ares CCF Holdings S.à r.l.	49011	Regus Group	49022
Arulux Second S.à r.l.	49011	Restaurant Mandarin S.à r.l.	49020
Ateliers Mécaniques Dostert, s.à r.l.	49010	Rubia S.à r.l.	49019
Claes Frostell RC S.à r.l.	49033	Samson	49019
Leorado Commissionnaire International (en abrégé: L.C. International) Sarl	49056	Saphire Solar SEE Holding S.à r.l.	49019
LSREF3 GTC Holdings S.à r.l.	49035	SCM LT General Partner S.à r.l.	49011
OFS Development S.à r.l.	49027	SEE Car Park Investors SCA, SICAR	49018
Pathway Finance USD	49028	Siccar Point Energy Luxembourg S.C.A.	49020
Pathway IP	49028	Silverbrick Invest S.A.	49012
Pemoli Holding	49023	Stafford Sicav	49011
Pétrel S.à r.l.	49028	Suzaku Design S.à r.l.	49016
PG S.à r.l.	49023	Tale Luxembourg S.à r.l.	49014
Pictet Alternative Funds II	49029	TalkingBird S.à r.l.	49056
Pierdal S.A.	49013	Tech-Part Sarl	49016
Pigali	49014	Telenet International Finance S.à r.l.	49025
PM France 2 S.à r.l.	49029	Theam Quant	49023
Polarités	49014	Topcare Invest S.A.	49023
Poler	49022	Turnkey Business Solutions	49024
Polven International S.à r.l.	49029	Videntifier S.à r.l.	49030
		XI Europa Luxco II S.à r.l.	49038

Ateliers Mécaniques Dostert, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7795 Bissen, 4, ZAC Klengbusbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 64.066.

L'an deux mille seize, le onzième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur François DOSTERT, maître-mécanicien, né le 20 août 1953 à Luxembourg, demeurant à L-7246 Walferdange, 19, rue des Prés;

2. Monsieur Jacques Jean Charles MULLER, Ingénieur diplômé en mécanique RWTH Aachen, né le 31 octobre 1979 à Luxembourg, demeurant à L-7230 Helmsange, 36, rue Prince Henri;

3. Monsieur Charles DOSTERT, technicien, né le 18 juillet 1979 à Luxembourg, demeurant à L-7420 Cruchten, 54a, rue Principale;

Lesquels comparants, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «Ateliers Mécaniques Dostert, s.à r.l.», avec siège social à L-7397 Hunsdorf, 7, Rue François Dostert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 64.066, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 6 avril 1998, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 496 du 6 juillet 1998, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 9 juin 2010, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1600 du 6 août 2010 (ci-après «la Société»).

II.- Le capital social de la Société est de trente-et-un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-) représenté par mille deux cent soixante (1.260) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et appartiennent aux associés comme suit:

- Monsieur François DOSTERT, pré-qualifié, quatre cent vingt parts sociales	420
- Monsieur Charles DOSTERT, pré-qualifié, quatre cent vingt parts sociales	420
- Monsieur Jacques Jean Charles MULLER, pré-qualifié, quatre cent vingt parts sociales	420
Total: mille deux cent soixante parts sociales	1.260

III. Les associés, pré-qualifiés, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-7397 Hunsdorf, 7, Rue François Dostert à l'adresse suivante: L-7795 Bissen, 4, ZAC Klengbusbiérg et modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

2. Divers.

Après en avoir délibéré, les comparants, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-7397 Hunsdorf, 7, Rue François Dostert à l'adresse suivante: L-7795 Bissen, 4, ZAC Klengbusbiérg et décident de modifier en conséquence l'article 5, des statuts de la Société pour lui donner à la teneur suivante:

Art. 5. «Le siège de la Société est établi dans la commune de Bissen.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bissen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. DOSTERT, J. J. C. MULLER, C. MULLER, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1251. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054833/63.

(160014365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Ares CCF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 198.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 06 novembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016054830/13.

(160014628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Arulux Second S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 167.235.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 04 novembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016054831/13.

(160014601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Stafford Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 176.560.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016054651/9.

(160013387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

SCM LT General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 172.010.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 15. Januar 2016

Am 15. Januar 2016 um 14.30 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Die Geschäftsführungsmandate der Mitglieder Herrn Christoph Bigger, Herrn Jens Höllermann sowie Frau Dr. Anja-Isabel Bohnen werden für ein weiteres Jahr verlängert und enden mit der im Jahr 2016 stattfindenden ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre.

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative wird um ein Jahr und damit bis zum Ablauf der im Jahr 2016 stattfindenden ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre verlängert.

Die Namensänderung des Teilhabers der Gesellschaft von „SCM Strategic Capital Management AG“ zu „Mercer Private Markets AG“ wird zur Kenntnis genommen.

Luxemburg, den 18.01.2016.

SCM LT General Partner S. à r.l.

Référence de publication: 2016054662/19.

(160013832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Silverbrick Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.815.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The company Silverbrick Finance S.A., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 87814,

here validly represented by Ms Marine CAVALLASCA, private employee, with professional address at L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal on December 23rd, 2015,

said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the public limited liability company ("société anonyme") existing under the name of "Silverbrick Invest S.A.", registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 87815, with registered office in L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated June 24th, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C under Number 1253 of August 28th, 2002.

- The Company's capital is set at five hundred thousand euro (500,000.- EUR), represented by five thousand (5,000) shares of a par value of one hundred euros (100.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of the company, hereby resolved to proceed with the dissolution of the company with effect from today.

- The appearing party as liquidator of the company "Silverbrick Invest S.A." declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;

- It has fully knowledge of the articles of incorporation of the company and perfectly knows the financial situation of the company.

- It grants full discharge to the directors of the company for their mandate up to this date.

- The books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred fifty Euro (950.-EUR).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour de décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A comparu:

La société Silverbrick Finance S.A., avec siège social au L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 87.814,

ici valablement représentée par Mme Marine CAVALLASCA, employée privée, avec adresse professionnelle au L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 23 décembre 2015.

Laquelle procuration après signature "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- La comparante est la seule actionnaire de la société anonyme "Silverbrick Invest S.A.", inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B87.815, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée par acte reçu par Maître Henri Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 1253 du 28 août 2002.

- Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000,-EUR), représenté par cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Par la présente la comparante en qualité d'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société "Silverbrick Invest S.A." déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- Elle a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent cinquante euros (950.-EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: CAVALLASCA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 décembre 2015, Relation: 1LAC/2015/42595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054669/93.

(160014422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Pierdal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.983.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en date du 29 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juillet, l'actionnaire unique de la société PIERDAL S.A., susvisée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire unique constatant que les mandats des administrateurs sont arrivés à échéance, il décide de renouveler:

- les mandats des administrateurs suivants:

* Monsieur Pierre DALL'ASPARAGO, né le 14/09/1945 à Piennes (France), et demeurant 26, route d'Arlon à L-8410 Steinfort,

* Monsieur David ESTAVIO, né le 16/01/1971 à Bri (France), et demeurant 17, rue de la Pépinière à F-57970 Yutz,

* Monsieur Quentin SCHEPENS, né le 08/11/1968 à Uccle (Belgique), et demeurant 105, rue Edouard Deweze à B-7021 Havre.

- le mandat de l'administrateur-délégué:

* Monsieur Pierre DALL'ASPARAGO, prénommé.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué sont valables jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2021.

Deuxième résolution

L'Actionnaire unique constatant que le mandat de commissaire aux comptes arrive à échéance, décide de renouveler le mandat de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la numéro B 139.890, comme commissaire aux comptes de la société.

Le mandat de commissaire aux comptes est valable jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2021.

Pour extrait conforme

L'actionnaire unique

Référence de publication: 2016054587/31.

(160013356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Polarités, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 193.194.

Les statuts coordonnés au 29/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/01/2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016054589/12.

(160013001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Tale Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 185.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055506/10.

(160014166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Pigali, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 29.316.

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PIGALI", établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 novembre 1988, publié au Mémorial C numéro 47 du 22 février 1989, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 29316

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 15 février 2011, publié au Mémorial C numéro 922 du 6 mai 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant à L-8041 Bertrange, 208, rue des Romains.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les six cent cinquante (650) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Pier SILLI, né à Venise (Italie) le 23 août 1946, demeurant 5, Allée Corvetto Frères, Le Parador II, MC 98000 Monaco.

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Evelyne Jastrow, Michèle Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30935. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054588/61.

(160013131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Tech-Part Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 193.905.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055508/10.

(160014150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Suzaku Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5618 Mondorf-les-Bains, 22, rue Flammang.
R.C.S. Luxembourg B 203.250.

STATUTS

L'an deux mille seize, le dix-huit janvier,

par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

a comparu

Madame Phuong Anh LUU, graphiste, née à Caen, France, le 28 novembre 1978, demeurant au 22, rue Flammang, L-5618 Mondorf-les-Bains.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'exploitation d'un atelier graphique, de photographie, de maquettiste et l'édition de design;
- le conseil en imprimerie, en sérigraphie, en son, lumière et éclairage;
- la réalisation de décors de théâtre, de cinéma et de télévision;
- la fabrication d'articles de fausse-bijouterie, de jouets et d'objets de souvenirs;
- l'importation et l'exportation ainsi que le commerce en général;

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination «SUZAKU DESIGN S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant unique ou des gérants.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 12. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou par le conseil de gérance.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et finit le trente et un (31) décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et libération

L'intégralité des cent (100) parts sociales est souscrite par Madame Phuong Anh LUU, préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Est nommée gérante unique pour une durée illimitée:

Madame Phuong Anh LUU, graphiste, née à Caen, France, le 28 novembre 1978, demeurant au 22, rue Flammang, L-5618 Mondorf-les-Bains.

2. Le siège social est fixé au 22, rue Flammang, L-5618 Mondorf-les-Bains.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention de la comparante, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que la comparante reconnaît avoir reçu.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ladite comparante a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: P. Luu, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 19 janvier 2016. GAC/2016/533. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055497/97.

(160015112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

SEE Car Park Investors SCA, SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 102.161.

In the year two thousand and fifteen, the fifteenth day of December,
Before Maître Kessler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of SEE Car Park Investors SCA., SICAR (the Company), a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) established as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 102.161, incorporated on 7 July 2004 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven. The articles of incorporation of the Company (the Articles) were amended for the last time by the notarial deed of 13 July 2011 recorded by Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting is opened at 2 p.m. with Michael Anatolitis, Senior Account Manager, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as chairman (the Chairman). The Chairman appoints Vincenzo Viceconte, Trust Officer Legal, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to act as the secretary and scrutineer of the Meeting (the Secretary and Scrutineer). The Chairman and the Secretary and Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The shareholders present and represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list which is signed by all the shareholders, the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney, after having been signed by the holders thereof and the members of the Bureau, will remain attached to these minutes.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

(A) The shareholders of the Company have been duly convened in accordance with the article 21 of the updated Articles of Association of the Company via registered mails sent on the 2nd of December 2015; evidence of the shipments has been provided to the undersigned notary;

(B) It appears from the attendance list that 389,322.6615 Class A Shares and 100 Class B Shares, each of no par value, representing 98.73 % of the subscribed share capital of the Company, are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented confirm that they had due notice, and been duly informed, of the agenda prior to, the Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below;

(C) The agenda of the Meeting is the following:

(i) amendment of article 3 of the Articles, so as to read as follows:

"The Company is incorporated for a limited period of time and will be automatically put into liquidation on 31st December 2016, provided that the General Partner may elect to extend the term of the Company for an additional one-year period, subject to the prior approval of the Advisory Committee (as defined in article 19 below). The Company may be dissolved prior to 31st December 2016 by a resolution of shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles (a Special Resolution).

The Company shall not be dissolved in case the General Partner resigns or is removed as general partner in accordance with article 17, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business."

III. that the Meeting unanimously takes the following resolutions:

Sole resolution

The Meeting resolves to amend article 3 of Articles, so as to read as follows:

"The Company is incorporated for a limited period of time and will be automatically put into liquidation on 31st December 2016, provided that the General Partner may elect to extend the term of the Company for an additional one-year period, subject to the prior approval of the Advisory Committee (as defined in article 19 below). The Company may be dissolved prior to 31st December 2016 by a resolution of shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles (a Special Resolution).

The Company shall not be dissolved in case the General Partner resigns or is removed as general partner in accordance with article 17, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business".

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Anatolitis, Viceconte, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30721. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016055463/65.

(160014838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Rubia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 86.579.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016055423/14.

(160014189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Samson, Société Civile.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg E 4.761.

Les statuts coordonnés de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Samson

Référence de publication: 2016055428/10.

(160014213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Saphire Solar SEE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 152.697.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 octobre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016055429/13.

(160013842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Siccar Point Energy Luxembourg S.C.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.091.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 02 novembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016055437/13.

(160013981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Restaurant Mandarin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6841 Machtum, 35, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 203.254.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Liping JIANG, gérant de société, né à Zhejiang (Chine), le 13 juin 1969, et son épouse

2.- Madame Yongfen ZHU, serveuse, née à Zhejiang (Chine), le 3 avril 1976,

demeurant ensemble à L-3652 Kayl, 29, rue du Mont Saint Jean.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Restaurant Mandarin Sàrl».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Wormeldange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par décision des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques et activité hôtelière.

En général, elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, liées directement ou indirectement à son objet, susceptibles de permettre son extension ou son développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Déclaration du notaire

Le notaire instrumentant déclare que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à EUR 1.035,-.EUR.

Souscription - Libération

Les cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune ont toutes été souscrites comme suit:

1- Monsieur Liping JIANG, précité, cinquante parts sociales	50
2- Madame Yongfen ZHU, précitée, cinquante parts sociales	50
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-6841 Machtum, 35, route du Vin.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:
Monsieur Liping JIANG, préqualifié,
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Jiang, Y. Zhu, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42425. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055405/105.

(160015196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Regus Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.501.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016055402/10.

(160014872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Poler, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 191.824.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016055385/14.

(160014169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Porter International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 100.025.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016055389/14.

(160014173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Pemoli Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 60.798.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016055380/14.

(160014165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

PG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 59, rue J.-B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 200.306.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055381/10.

(160013752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Theam Quant, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 183.490.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055529/10.

(160014559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Topcare Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 201.967.

L'an deux mille seize, le septième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. BPBL N.V., existant sous les lois du Royaume de la Belgique, avec son siège social à Turnhout (Belgique), Parklaan 55 b. 24, enregistrée auprès de la BCE Belge sous le numéro 0643.465.732;

2. Monsieur Dirk DE BAETS, né à Gent le 4 juin 1963, ayant pour numéro national 63.06.04-031.50, domicilié à 9850 Hansbeke, Doornbosstraat 9 boîte A;

3. Monsieur Jozef ROBRECHTS, administrateur, né le 18 décembre 1957 à Turnhout (Belgique), demeurant à Turnhout (Belgique) Parklaan 86;

ici tous représentés par Monsieur Ben Broucher, employé privé, demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4, rue Alexis Heck en vertu de procurations données sous seing privé.

Les prédites procurations, signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumise à la formalité de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, agissant en tant qu'actionnaires de la société «TOPCARE Invest S.A.», ayant son siège social à L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.967, constituée par-devant Maître Edouard DELOSCH, alors notaire de résidence à Diekirch, suivant acte reçu le 30 novembre 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (l'«Acte Notarié») et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Lesquels comparants, agissant en leur susdites qualités, ont requis le notaire soussigné de documenter que lors de la constitution de ladite Société en date du 30 novembre 2015, dans l'Acte Notarié enregistré à Diekirch, le 1^{er} décembre 2015, Relation: DAC/2015/20555, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 7 décembre 2015 sous le numéro L150221054, s'est glissé une erreur matérielle dans les statuts de constitution de la Société au niveau de l'article 6, point B., troisième alinéa à la page 4 et de l'article 9, septième alinéa à la page 14 dudit acte.

Au lieu de lire:

Art. 6. (Point B, 3^{ème} alinéa). «Le droit de préférence peut être exercé pendant un délai qui ne peut être inférieur à quinze jours à dater de l'ouverture de la souscription. Ce délai est fixé par l'assemblée générale.»

Art. 9. (7^{ème} alinéa). «Chaque personne qui a comparu dans l'acte de constitution (ci-après 'Fondateur') et qui représente au moins un cinquième du capital social, tout seul ou agissant ensemble en tant que groupe d'actionnaires sous son contrôle, a le droit de présenter une liste de candidat-administrateurs, le nombre des candidats proposés étant toujours supérieur au nombre de postes à pourvoir, pour les mandats d'administrateur autant à l'assemblée générale qu'au conseil d'administration en cas d'utilisation de la possibilité de cooptation. Dans ce cas, l'assemblée générale est obligée de nommer la majorité des administrateurs au sein de cette liste à la majorité simple, étant entendu que les administrateurs nommés de la sorte peuvent tout au plus représenter la majorité des membres du conseil d'administration. Egalement, dans le cas de la terminaison d'un mandat d'un administrateur ainsi mandaté, le Fondateur qui l'avait présenté, reprend le droit d'introduire une nouvelle liste. La condition de représenter au moins un cinquième du capital doit être évalué au moment de la nomination des administrateurs.»

Il aurait fallu indiquer:

Art. 6. (Point B, 3^{ème} alinéa). «Le droit de préférence peut être exercé pendant un délai qui ne peut être inférieur à trente jours à dater de l'ouverture de la souscription. Ce délai est fixé par le Conseil d'Administration.»

Art. 9. (7^{ème} alinéa). «Chaque personne qui a comparu dans l'acte de constitution (ci-après 'Fondateur') et qui représente au moins un cinquième du capital social, tout seul ou agissant ensemble en tant que groupe d'actionnaires sous son contrôle, a le droit de présenter une liste de candidat-administrateurs, le nombre des candidats proposés étant toujours supérieur au nombre de postes à pourvoir, pour les mandats d'administrateur autant à l'assemblée générale qu'au conseil d'administration en cas d'utilisation de la possibilité de cooptation. Dans ce cas, l'assemblée générale est obligée de nommer la majorité des administrateurs au sein de cette liste à la majorité simple. Egalement, dans le cas de la terminaison d'un mandat d'un administrateur ainsi mandaté, le Fondateur qui l'avait présenté, reprend le droit d'introduire une nouvelle liste. La condition de représenter au moins un cinquième du capital doit être évalué au moment de la nomination des administrateurs.»

Lesquels comparants, agissant en leur susdites qualités, déclarent que tous les autres articles et rubriques de l'Acte Notarié restent inchangés et il prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. BROUSCHER, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/700. Reçu douze (12.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055535/64.

(160014231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

T.B.S., Turnkey Business Solutions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4798 Linger, 121, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 179.530.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mr Roland ARENDT, ingénieur, né le 1^{er} octobre 1981 et demeurant à L-4798 Linger, 121, rue de la Libération, ici dûment représenté par Mr. Jean-Claude Buffin, comptable, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de Turnkey Business Solutions S.à r.l., en abrégé T.B.S., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, rue de la Libération, L-4798 Linger, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 179.530, constituée suivant acte notarié du 31 juillet 2013, publié au Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2458 du 4 octobre 2013 (la Société);
- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12 500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,00) chacune;
- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- le comparant a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- le comparant donne décharge pleine et entière au gérant de la Société pour son mandat à compter de la date de la nomination respective jusqu'à la date de la présente assemblée;
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Buffin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30557. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016055539/44.

(160014824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Telenet International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 155.066.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055510/10.

(160014737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

1645644 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 38.115,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 177.265.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of December, before Us Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1767394 Alberta Ltd., a limited company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 2600, 500 Centre Street SE, CDN - T2G 1A6 Calgary, Alberta, Canada, registered with the Registrar of Corporations of Alberta under number 2017673944 (the Sole Shareholder),

duly represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing in Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in 1645644 Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 38,115 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177265 (the Company);

II. the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on May 10, 2013, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations*, N° - 1628 of July 8, 2013. The articles of association of the Company have not been amended since then (the Articles).

III. the Company's capital is set at thirty-eight thousand one hundred fifteen United States Dollars (USD 38,115), represented by three hundred (300) shares in registered form without nominal value.

Resolutions

The Sole Shareholder resolves, in its capacity as sole shareholder of the Company, to dissolve the Company with immediate effect; and

(i) to assume the role of liquidator of the Company with full knowledge of the Articles and the financial situation of the Company;

(ii) acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

(iii) to grant full discharge to the managers of the Company for their respective mandates from the date of their respective appointment up to the date of the present meeting;

(iv) as liquidator of the Company to declare that (i) the activity of the Company has ceased, (ii) except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid, (iii) it distributes all the assets of the Company to the sole shareholder as liquidation proceeds and it resolves to irrevocably undertake to assume and settle any debts of the Company that are unknown or hidden at present and hence (iv) the Company's liquidation can be terminated without prejudice;

(v) to approve the closing financial statements of the Company as at the date hereof;

(vi) consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

(vii) to keep the books, documents and records of the Company during a period of five (5) years at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

Whereof, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de décembre, par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu,

1767394 Alberta Ltd., une société existant selon le droit du Canada, ayant son siège social au 2600, 500 Centre Street SE, CDN - T2G 1A6 Calgary, Alberta, Canada, et immatriculée au Registrar of Corporations of Alberta sous le numéro 2017673944 (l'Associé Unique);

Ici représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidente à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, Une copie de ladite procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans 1645644 Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177265 et ayant un capital social s'élevant à USD 38,115 (la Société);

II. La Société a été constituée le 10 mai 2013 suivant acte reçu par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1628 le 8 juillet 2013 (les Statuts).

III. Le capital social de la Société s'élève à trente-huit mille cent quinze dollars américains (USD 38,115,-) divisé en trois cents (300) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale.

Résolutions

L'Associé Unique a décidé, en sa qualité d'associé unique, de dissoudre la Société avec effet immédiat; et

(i) d'assumer le rôle de liquidateur de la Société;

(ii) agissant en sa qualité d'associé unique de la Société et ultime bénéficiaire de l'opération, de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

(iii) d'accorder décharge aux gérants de la Société pour leurs mandats respectifs à partir de la date de leur nomination respective jusqu'à la date de la présente assemblée;

(iv) en tant que liquidateur de déclarer que (i) les activités de la Société ont cessé (ii) excepté les dettes contractées par la Société pour les besoins de sa liquidation, les dettes connues ont été payées, (iii) il distribue tous les actifs de la Société à l'associé unique en tant que boni de liquidation et décide irrévocablement d'assumer et de régler toutes les dettes de la Société qui ne sont pas encore connues ou qui sont cachées à l'heure actuel et (iv) la dissolution est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société;

(v) d'approuver les comptes sociaux de clôture de la Société à la date des présentes;

(vi) de ce fait, la Société est dissoute et la procédure de liquidation est achevée;

(vii) de conserver les livres, documents et dossiers de la Société durant une période de cinq (5) ans au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30754. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016055585/101.

(160015086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

OFS Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.170.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 172.036.

— EXTRAIT

Il résulte de la fusion en date du 11 décembre 2015 entre la société TMK STEEL LIMITED, associé de la Société, et la société TMK STEEL HOLDING LIMITED, société de droit chypriote, ayant son siège social au 332, Agiou Andreou, Patrician Chambers, 3035 Limassol, Cyprus, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Chypre sous le numéro HE 347505, que TMK STEEL HOLDING LIMITED détient désormais 2.834.000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058970/16.

(160019314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Pétrel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 95.009.

—
Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 21 septembre 2015, la société PIC Participations S.à r.l., dont le siège se situe au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a cédé ses 2 000 parts sociales dans la société PÉTREL S.à r.l. de la manière suivante:

2 000 parts sociales détenues sont transférées à RockStone Services DWC-LLC, enregistrée auprès du registre des sociétés de Dubai sous le numéro 3249 et ayant son siège au Business Center Logistics City, Dubai Aviation City, P.O. Box 390667, Dubai, les Emirats Arabes Unis.

Luxembourg, le 22 Janvier 2015.

Pour PÉTREL S.à r.l.

United International Management

Référence de publication: 2016058979/16.

(160019381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Pathway Finance USD, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.259.

—
L'actionnaire unique a décidé en assemblée générale de nommer les personnes suivante en tant que gérant de la société, pour une durée indéterminée, à partir de 28 janvier 2016:

- Lynsey Ann Blair, avec adresse professionnelle à 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Christoffel Alfonsus Maria Mul, avec adresse professionnelle à 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Et aussi

- la démission du gérant, Michael Rudolf Haller, ayant son adresse à 16 rue du Rham, L-6991 Rameldange, Luxembourg, a été acceptée avec effet au 27 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2016058989/16.

(160018876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Pathway IP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.147.

—
L'actionnaire unique a décidé en assemblée générale de nommer les personnes suivante en tant que gérant de la société, pour une durée indéterminée, à partir de 28 janvier 2016:

- Lynsey Ann Blair, avec adresse professionnelle à 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Christoffel Alfonsus Maria Mul, avec adresse professionnelle à 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Et aussi

- la démission du gérant, Michael Rudolf Haller, ayant son adresse à 16 rue du Rham, L-6991 Rameldange, Luxembourg, a été acceptée avec effet au 27 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2016058990/16.

(160018933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Pictet Alternative Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.609.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation volontaire de la société PICTET ALTERNATIVE FUNDS II, décidée par acte du notaire Maître Jean-Joseph Wagner en date du 14 juillet 2006 avec effet au 30 juin 2006, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 20 janvier 2016.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de Consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059013/16.

(160020112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

PM France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 118.092.

—
EXTRAIT

En date du 22 janvier 2016, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Wim RITS, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2016;
- Monsieur Ajit Singh RAI, né à Leeds, Royaume-Uni, le 23 février 1978, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu gérant B de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2016 et ce pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Jérémie d'Esparbès, gérant A;
- Monsieur Eric-Jan van de Laar, gérant B; et
- Monsieur Ajit Singh Rai, gérant B;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016059018/19.

(160018813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Polven International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 141.529.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la procédure de liquidation n°L-9654/15 de la société à responsabilité limitée POLVEN INTERNATIONAL S.à r.l., dont le siège social L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert a été dénoncé en date du 20 août 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141529.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Julien BOECKLER

Le Liquidateur

Référence de publication: 2016059019/18.

(160019523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Videntifier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 197.659.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of December,
Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Was held

an extraordinary General Meeting of the sole Shareholder of the Company established in Luxembourg under the denomination of "Videntifier S.à r.l." (the "Company"), R.C.S. Luxembourg Number B 197659, with its registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L - 2330 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 8 June 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2092 of 14 August 2015. The articles of incorporation have not been amended since incorporation.

The meeting is declared open with Mrs. Sabine PERRIER, private employee, with professional address at 124, Boulevard de la Pétrusse, L - 2330 Luxembourg, being in the Chair,
who appointed as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elected as scrutineer, Mrs. Sabine PERRIER, prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. to change the nominal value of the shares from one hundred and fifty euro (150,- EUR) to one hundred euro (100,- EUR); as a consequence thereof, the capital of the Company is set at fifteen thousand euro (15'000,- EUR) divided into one hundred and fifty (150) shares with a nominal value of one hundred Euro (100,-EUR) each, all of which are fully paid up.

2. To increase the corporate capital by an amount of two hundred and fifteen thousand euro (215'000,- EUR), so as to raise it from its present amount of fifteen thousand euro (15'000,- EUR) to two hundred and thirty thousand euro (230'000,- EUR).

3. To issue two thousand one hundred and fifty (2'150) new shares, with a nominal value of one hundred euro (100, EUR) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription by a contribution in cash done as follows:

a) subscription to one hundred and fifty (150) new shares with a nominal value of one hundred euro (100,- EUR) each, by WEB4 S.A. a Luxembourg public limited company, R.C.S. Luxembourg B 109.478, with registered office at 42, Rue Albert 1^{er}, L - 1117 Luxembourg; and

b) subscription to two thousand (2'000) new shares with a nominal value of one hundred euro (100,- EUR) each, by KASKUR ehf, a limited liability company incorporated under the Laws of Island, registration number 500804-2030 with the Companies Register of Island and with registered office at Sudurlandsbraut 48, 108 Reykjavik, Island;

(WEB4 S.A. and KASKUR ehf, hereinafter designated as the "Investors")

c) Acceptance by Mr Thierry FROMES, sole shareholder, of (i) the contemplated operation here above referred to paragraphs 1 and 2 and (ii) the renunciation to his preemption rights.

4. Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

5. Miscellaneous.

(ii) That the sole shareholder present or represented and the number of his shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholder present or represented shall remain attached to the present deed together with the proxies of the shareholder and the Investors, initialled ne varietur by the appearing parties, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the General Meeting adopted unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to change the nominal value of the shares from one hundred and fifty euro (150,- EUR) to one hundred euro (100,- EUR).

As a consequence thereof, the capital of the Company is set at fifteen thousand euro (15'000,- EUR) divided into one hundred and fifty (150) shares with a nominal value of one hundred euro (100,- EUR) each, all of which are fully paid up.

Second resolution

The General Meeting resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred and fifteen thousand Euro (215'000,- EUR) in order to raise it from its present amount of fifteen thousand euro (15'000,- EUR) to two hundred and thirty thousand euro (230'000,- EUR), by the issuance of two thousand one hundred and fifty (2'150) new shares, with a nominal value of one hundred euro (100,-EUR) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription and liberation

The new shares have been entirely subscribed and fully paid up in the corporate capital of the Company by the following Investors:

Subscriber	Number of shares
WEB 4 S.A.	150
KASKUR ehf.	2'000
Total of new shares issued	2'150

Mr Thierry FROMES, as initial founder of the Company, has waived and renounced expressly to his preferential subscription right.

Thereupon, the General Meeting resolves to accept the said subscriptions by the abovementioned subscribers and to allot to them the new units with a nominal value of one hundred euro (100,- EUR), all fully paid up.

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it, that the amount of two hundred and fifteen thousand euro (215'000,- EUR) is as of now available to the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the General Meeting resolves to amend the first paragraph of the article 5 of the articles of incorporation in order to give it henceforth the following wording:

Art. 5. Subscribed capital. The issued capital is set at two hundred and thirty thousand euro (230'000,- EUR) divided into two thousand three hundred (2'300) shares, with a nominal value of one hundred euro (100,-EUR) each, all of which are fully paid up.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand euro (EUR 2'000.-).

There being no other business, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by her surname, first name, civil status and residence, he said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société établie à Luxembourg sous la dénomination «Videntifier S.à r.l.» (la «Société») R.C.S. Luxembourg B 197659, avec siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L - 2330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2092 du 14 août 2015. Les statuts n'ont pas fait depuis l'objet de modification.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Mme Sabine PERRIER, employée privée, demeurant professionnellement à L - 2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Sabine PERRIER, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la valeur nominale des parts sociales de cent cinquante euros (150,- EUR) à cent euros (100,- EUR); en conséquence, le capital social de la Société est fixé à quinze mille euros (15'000,- EUR) divisé en cent cinquante parts sociales (150) d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, et chaque part est entièrement libérée.

2. Augmentation du capital social d'un montant de deux cent quinze mille euros (215'000,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de quinze mille euros (15'000,- EUR) à deux cent trente mille euros (230'000,- EUR).

3. Emission de deux mille cent cinquante (2'150) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales actuelles.

La souscription par apport en espèces est réalisée comme suit:

a) Souscription à cent cinquante (150) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par WEB4 S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, R.C.S. Luxembourg B 109478, avec siège social au 42, Rue Albert 1^{er}, L - 1117 Luxembourg; et

Souscription à deux mille (2'000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune par KASKUR ehf, société à responsabilité limitée constituée suivant le droit islandais, numéro d'enregistrement 500804-2030 auprès du registre des sociétés d'Islande, avec siège social à Sudurlandsbraut 48, 108 Reykjavik, Islande;

(WEB4 S.A. et KASKUR ehf, désignés ci-après comme les «Investisseurs»)

b) Agrément par M. Thierry FROMES, associé unique, quant (i) aux opérations visées aux paragraphes 1 et é ci-dessus et (ii) à la renonciation à son droit de préemption corrélatif.

4. Modification subséquente de l'Article 5 des Statuts.

5. Divers.

(ii) Que l'associé unique présent ou représenté et le nombre des parts sociales qu'il détient, sont repris sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'associé présent ou représenté, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, ensemble avec les procurations de l'associé unique et des Investisseurs, signées «ne varietur» par les parties comparantes, pour être concomitamment enregistrées.

(iii) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'Assemblée Générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de cent cinquante euros (150,- EUR) à cent euros (100,- EUR) chacune.

En conséquence de ce qui précède, le capital de la Société est fixé à quinze mille euros (15'000,-) divisé en cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale cent euros (100,-EUR) chacune, toutes entièrement payées.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quinze mille euros (215'000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille euros (15'000,- EUR) à deux cent trente mille euros (230'000,- EUR) par l'émission de deux mille cent cinquante (2'150) nouvelles parts sociales de valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription et paiement

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites et payées dans le capital social de la Société par les Investisseurs comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts Sociales
WEB4 S.A.	150
KASKUR ehf	2'000
Total de nouvelles parts sociales	2'150

M. Thierry FROMES, comme fondateur de la Société, a expressément renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Sur ce, l'Assemblée Générale décide d'accepter lesdites souscriptions et décide d'attribuer aux Investisseurs susmentionnés les nouvelles parts sociales d'une valeur nominale cent euros (100,- EUR), toutes entièrement libérées et payées.

Il a été prouvé au notaire soussigné qui le constate expressément, que la somme de deux cent quinze mille euros (215'000,- EUR) est dorénavant à la libre disposition de la Société.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide d'amender l'alinéa 1 de l'article 5 pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent trente mille Euros (230'000,- EUR) divisé en deux mille trois cents (2'300) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille Euros (2'000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture, faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Perrier, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30415. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053347/183.

(160011767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Claes Frostell RC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 1.135.383.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the fourteenth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FROSTELL HOLDING AB, a company governed by the Swedish Laws, having its registered office at 15, Karlsbergsvägen, 11327 Stockholm (Sweden)

here represented by Mrs. Céline HAECK, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated of December 10th, 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of CLAES FROSTELL RC S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated by a deed of the undersigned notary on January 9th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 742 of April 12th, 2006 and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 113.538. The Articles have never been amended since this date,

- that the capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500 EUR.-) represented by ONE HUNDRED (100) shares with a par value of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (EUR 125.-) each, all fully paid-up;

- that the appearing party, prenamed, is the sole owner of all the shares and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the appearing party, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at December 14th, 2015, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at December 14th, 2015, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- the books and documents of the company shall be lodged during a period of five years at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

No confusion of patrimony between the dissolved company and the asset of, nor the reimbursement to the sole shareholder can be made, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand five euro (EUR 1,005.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

FROSTELL HOLDING AB, une société régie par le droit suédois, ayant son siège social à 15, Karlsbergsvägen, 11327 Stockholm (Suède)

ici représentée par Madame Céline HAECK, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 décembre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société CLAES FROSTELL RC S.à r.l., (la «Société»), société à responsabilité limitée constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 9 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 742 du 14 avril 2006 et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 113.538. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date;

- que le capital social de la Société s'élève à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la partie comparante, pré-qualifiée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que la partie comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 9 décembre 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 9 décembre 2015 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille cinq euros (EUR 1.005,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. HAECK, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40754. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016053489/108.

(160013441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

LSREF3 GTC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.905.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 177.929.

In the year two thousand and sixteen on the eighth day of January,
before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mrs Isabel DIAS, employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 8 January 2016.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF3 GTC Holdings S.à r.l., registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 177929, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 11 June 2013, under the initial name of LSF7 Lux Investments IX S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 1st August 2013, number 1861, which articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, dated 23 December 2015, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by 547,560 (five hundred forty-seven thousand five hundred sixty) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

A. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 540,000.- (five hundred forty thousand euro) so as to reduce it from its current amount of EUR 68,445,000.- (sixty-eight million four hundred forty-five thousand euro) to an amount of EUR 67,905,000.- (sixty-seven million nine hundred five thousand euro) by way of (a) the cancellation of 4,320 (four thousand three hundred twenty) ordinary shares (the Cancelled Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 540,000.- (five hundred forty thousand euro) and (b) the reimbursement to the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 540,000.- (five hundred forty thousand euro).

B. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 67,905,000.- (sixty-seven million nine hundred five thousand euro) represented by 543,240 (five hundred forty-three thousand two hundred forty) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

C. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the change proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder decides to

(a) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 540,000.- (five hundred forty thousand euro) to reduce it from its current amount of EUR 68,445,000.- (sixty-eight million four hundred forty-five thousand euro) represented by 547,560 (five hundred forty-seven thousand five hundred sixty) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, to an amount of EUR 67,905,000.- (sixty-seven million nine hundred five thousand euro), represented by 543,240 (five hundred forty-three thousand two hundred forty) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 4,320 (four thousand three hundred twenty) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 540,000.- (five hundred forty thousand euro), and as a result thereof,

(b) reimburse to the Sole Shareholder an aggregate amount of EUR 540,000.- (five hundred forty thousand euro).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, the Sole Shareholder now holds 543,240 (five hundred forty-three thousand two hundred forty) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 67,905,000.- (sixty-seven million nine hundred five thousand euro) represented by 543,240 (five hundred forty-three thousand two hundred forty) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the change resolved above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le huit janvier,

par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business-Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand Duché de Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 janvier 2016.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF3 GTC Holdings S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177929, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2013 sous le nom initial de LSF7 Lux Investments IX S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 1^{er} août 2013, numéro 1861, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du même notaire, du 23 décembre 2015, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par 547.560 (cinq cent quarante-sept mille cinq cent soixante) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

A. Réduction du capital social de la Société d'un un montant de EUR 540.000,- (cinq cent quarante mille euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 68.445.000,- (soixante-huit millions quatre cent quarante-cinq mille euros) à un montant de EUR 67.905.000,-(soixante-sept millions neuf cent cinq mille euros), par le biais (a) de l'annulation de 4.320 (quatre mille trois cent vingt) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Annulées), ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 540.000,- (cinq cent quarante mille euros) et ainsi (b) du remboursement à l'Associé d'un montant total de EUR 540.000,- (cinq cent quarante mille euros).

B. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 67.905.000,- (soixante-sept millions neuf cent cinq mille euros), représenté par 543.240 (cinq cent quarante-trois mille deux cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

C. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter le changement proposé ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulés dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide

(a) de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 540.000,- (cinq cent quarante mille euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 68.445.000,- (soixante-huit millions quatre cent quarante-cinq mille euros), représenté par 547.560 (cinq cent quarante-sept mille cinq cent soixante) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 67.905.000,- (soixante-sept millions neuf cent cinq mille euros) représenté par 543.240 (cinq cent quarante-trois mille deux cent quarante) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation 4.320 (quatre mille trois cent vingt) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 540.000,- (cinq cent quarante mille euros) et ainsi,

(b) rembourser à l'Associé un montant global EUR 540.000,- (cinq cent quarante mille euros).

Suite à la diminution de capital décidée ci-dessus, l'Associé Unique détient maintenant par 543.240 (cinq cent quarante-trois mille deux cent quarante) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui sera désormais lu comme suit:

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 67.905.000,- (soixante-sept millions neuf cent cinq mille euros), représenté par 543.240 (cinq cent quarante-trois mille deux cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter le changement effectué ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulés dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 janvier 2016. 2LAC/2016/740. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054470/162.

(160013283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

XI Europa Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 286, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.512.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Warburg Pincus (Europa) Private Equity XI (Cayman), L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KYI-9005, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration 62525 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms Maria Grosbusch, juriste, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of XI Europa Luxco II S.à r.l. (the "Company") a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 179512, incorporated pursuant to a notarial deed on July 17, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° 2451 on October 3, 2013. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 11, 2015, not yet published in the Mémorial.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, declares having waived any notice requirement and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1) Decision (i) to create ten (10) new classes of shares in the share capital of the Company, namely the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares and the class J shares with the rights and obligations set forth in the following restatement of the articles of association and (ii) to convert the existing shares into Ordinary Shares.

2) Increase of the Company's share capital from its current amount of one hundred forty-three thousand United States Dollars (USD 143,000) by an amount of one million United States Dollars (USD 1,000,000) up to one million one hundred forty-three thousand United States Dollars (USD 1,143,000) through the issue of one hundred thousand (100,000) class A shares, one hundred thousand (100,000) class B shares one hundred thousand (100,000) class C shares, one hundred

thousand (100,000) class D shares, one hundred thousand (100,000) class E shares, one hundred thousand (100,000) class F shares, one hundred thousand (100,000) class G shares, one hundred thousand (100,000) class H shares, one hundred thousand (100,000) class I shares and one hundred thousand (100,000) class J shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

- 3) Decision to modify the purpose of the Company and restate article 2 of the articles of association of the Company.
- 4) Decision to fully restate the articles of association of the Company.
- 5) Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Shareholder takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides (i) to create ten (10) new classes of shares in the share capital of the Company, namely the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares and the class J shares with the rights and obligations set forth in the following restatement of the articles of association and (ii) to convert the existing one hundred forty-three thousand (143,000) shares into one hundred forty-three thousand (143,000) Ordinary Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital from its current amount of one hundred forty-three thousand United States Dollars (USD 143,000) by an amount of one million United States Dollars (USD 1,000,000) up to one million one hundred forty-three thousand United States Dollars (USD 1,143,000) through the issue of [one hundred thousand (100,000) class A shares, one hundred thousand (100,000) class B shares, one hundred thousand (100,000) class C shares, one hundred thousand (100,000) class D shares, one hundred thousand (100,000) class E shares, one hundred thousand (100,000) class F shares, one hundred thousand (100,000) class G shares, one hundred thousand (100,000) class H shares, one hundred thousand (100,000) class I shares and one hundred thousand (100,000) class J shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

The one hundred thousand (100,000) class A shares, one hundred thousand (100,000) class B shares, one hundred thousand (100,000) class C shares, one hundred thousand (100,000) class D shares, one hundred thousand (100,000) class E shares, one hundred thousand (100,000) class F shares, one hundred thousand (100,000) class G shares, one hundred thousand (100,000) class H shares, one hundred thousand (100,000) class I shares and one hundred thousand (100,000) class J shares issued have been subscribed by the Sole Shareholder for the total price of eleven million four hundred sixteen thousand four hundred forty-nine United States Dollars (USD 11,416,449).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in kind consisting of several claims in the total aggregate amount of eleven million four hundred sixteen thousand four hundred forty-nine United States Dollars (USD 11,416,449) the Sole Shareholder has against the Company. The proof of the existence of the aforementioned contribution has been produced to the undersigned notary.

Of the total contribution of eleven million four hundred sixteen thousand four hundred forty-nine United States Dollars (USD 11,416,449), one million United States Dollars (USD 1,000,000) shall be allocated to the share capital and ten million four hundred sixteen thousand four hundred forty-nine United States Dollars (USD 10,416,449) shall be allocated to the Preferred Share Premium account.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to modify the purpose of the Company and to restate article 2 of the articles of association as follows:

“ **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited shareholder with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may further acquire, develop, promote, sell, manage and/or lease immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as well as carry out all operations relating to immovable properties.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to fully restate the articles of association which shall henceforth read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists hereby among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by these articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited shareholder with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may further acquire, develop, promote, sell, manage and/or lease immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as well as carry out all operations relating to immovable properties.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of XI Europa Luxco II S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at one million one hundred forty-three thousand United States Dollars (USD 1,143,000) represented by (i) one hundred forty-three thousand (143,000) ordinary shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each (the «Ordinary Shares»); (ii) one hundred thousand (100,000) class A shares, each having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) (the «Class A Shares»); (iii) one hundred thousand (100,000) class B shares, each having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) (the «Class B Shares»); (iv) one hundred thousand (100,000) class C shares, each having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) (the «Class C Shares»); (v) one hundred thousand (100,000) class D shares, each having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) (the «Class D Shares»); (vi) one hundred thousand (100,000) class E shares, each having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) (the «Class E Shares»); (vii) one hundred thousand (100,000) class F shares, each having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) (the «Class F Shares»); (viii) one hundred thousand (100,000) class G shares, each having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) (the «Class G Shares»); (ix) one hundred thousand (100,000) class H shares, each having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) (the «Class H Shares»); (x) one hundred thousand (100,000) class I shares, each having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) (the «Class I Shares»); and (xi) one hundred thousand (100,000) class J shares, each having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) (the «Class J Shares»), (the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares, together being referred as the «Preferred Shares»). The share premium paid at the time of the issuance of the Ordinary Shares, as well as any further assimilated premium or amounts which are contributed to the equity without the issuance of shares and are designated to be allocated to such reserve are allocated to the Ordinary Shares (the «Ordinary Share Premium») and the share premium paid at the issuance of the Preferred Shares, as well as any further assimilated premium or amounts which are contributed to the equity without the issuance of shares and are designated to be allocated to such reserve are allocated to the Preferred Shares (the «Preferred Share Premium»).

The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

The general meeting of shareholders may, in particular, decide upon a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of a class of Preferred Shares, which may only be made within the respective Class Periods, e.g.:

The period for the Class A Shares is the period starting on the date of the notarial deed of 4 December 2015 and ending on 31 December 2016 (the «Class A Period»).

The period for the Class B Shares is the period starting one day after the Class A Period and ending on 31 December 2017 (the «Class B Period»).

The period for the Class C Shares is the period starting one day after the Class B Period and ending on 31 December 2018 (the «Class C Period»).

The period for the Class D Shares is the period starting one day after the Class C Period and ending on 31 December 2019 (the «Class D Period»).

The period for the Class E Shares is the period starting one day after the Class D Period and ending on 31 December 2020 (the “Class E Period”).

The period for the Class F Shares is the period starting one day after the Class E Period and ending on 31 December 2021 (the “Class F Period”).

The period for the Class G Shares is the period starting one day after the Class F Period and ending on 31 December 2022 (the “Class G Period”).

The period for the Class H Shares is the period starting one day after the Class G Period and ending on 31 December 2023 (the “Class H Period”).

The period for the Class I Shares is the period starting one day after the Class H Period and ending on 31 December 2024 (the “Class I Period”).

The period for the Class J Shares is the period starting one day after the Class I Period and ending on 31 December 2025 (the “Class J Period”).

Where a class of Preferred Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preferred Shares can be made during a new period (the “New Period”), which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class of shares) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class J Period and the class(es) of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from Class A Shares to Class J Shares (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preferred Shares takes place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period), shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preferred Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the shareholder(s) pro rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the sole manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount, the Preferred Share Premium either in part or in totality.

Each share is entitled to one vote at ordinary and/or extraordinary general meetings.

The Company may redeem its own shares.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. There shall be two classes of managers: Class A managers and Class B managers.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any Class A manager together with a Class B manager.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. The chairman of the board of managers shall not have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the Articles requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The shareholders exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's financial year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorized to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution.

Any Ordinary Share Premium may be distributed pro rata to the holder(s) of Ordinary Shares, subject to the provisions of the Law. Any Preferred Share Premium may be distributed pro rata to the holder(s) of Preferred Shares, subject to the provisions of the Law and Article 6 of the Articles.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

- the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to one percent (1%) of the nominal value of the Class A Shares;
- the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to two percent (2%) of the nominal value of the Class B Shares;
- the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to three percent (3%) of the nominal value of the Class C Shares;
- the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to four percent (4%) of the nominal value of the Class D Shares;
- the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to five percent (5%) of the nominal value of the Class E Shares;
- the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to six percent (6%) of the nominal value of the Class F Shares;
- the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to seven percent (7%) of the nominal value of the Class G Shares;
- the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to eight percent (8%) of the nominal value of the Class H Shares;
- the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to nine percent (9%) of the nominal value of the Class I Shares;
- the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to ten percent (10%) of the nominal value of the Class J Shares;
- the holder(s) of the Ordinary Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to eleven percent (11%) of the nominal value of the Ordinary Shares.

If the dividends referred to above as annual fixed dividends are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividend entitlement shall continue to accrue.

In case of distribution of profits, the balance shall be allocated pro rata to the holder(s) of the Preferred Shares in issue pursuant to a decision of the general meeting of the shareholders of the Company.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

G. Definitions

For the purposes of the Articles, the following capitalized terms shall have the following meanings:

“Articles” shall mean the present articles of association of the Company.

“Available Amount” shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any Preferred Share Premium and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preferred Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, (iii) any dividends to which the holder(s) of the Ordinary Shares and Preferred Shares are entitled pursuant to Article 22 (all dividend rights referred as Ordinary Dividend “OD” and Profit Entitlement “PE” as the case may be and as defined below), each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = Net Profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable Preferred Share Premium and reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preferred Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any annual fixed dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to Article 22.

PE = Profit Entitlement (the annual fixed dividends to which the holder(s) of the Preferred Shares not being redeemed is entitled pursuant to Article 22).

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the sole manager or, in case of plurality of managers the board of managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

For the avoidance of doubt, Ordinary Share Premium are excluded in the determination of the Available Amount.

“Available Liquidities” shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term, less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

“Cancellation Amount” shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

“Class Period” shall mean each of the Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period, Class I Period and the Class J Period.

“Interim Accounts” shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

“Interim Account Date” shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preferred Shares.

“Net Profits” shall mean the reserves of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at six thousand euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre décembre.

Par devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Warburg Pincus (Europa) Private Equity XI (Cayman), L.P., une société (exempted limited partnership) constituée et existant selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Îles Caïmans, et immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro d'immatriculation 62525 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Madame Maria Grosbusch, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de XI Europa Luxco II S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179512, constitué par acte notarié en date du 17 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), n° 2451, le 3 octobre 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 novembre 2015, non encore publié au Mémorial.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, déclare avoir renoncé à toute exigence de convocation et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision (i) de créer dix (10) nouvelles catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie

D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H, les parts sociales de catégorie I et les parts sociales de catégorie J, ayant les droits et obligations prévus dans la refonte des statuts ci-dessous et (ii) de convertir les parts sociales existantes en Parts Sociales Ordinaires.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million dollars américains (USD 1.000.000) pour le porter de son montant actuel de cent quarante-trois mille dollars américains (USD 143.000) à un million cent quarante-trois mille dollars américains (USD 1.143.000) par l'émission de cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie F, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie G, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie H, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie I et cent mille (100.000) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

3. Décision relative à la modification de l'objet de la Société et à la refonte de l'article 2 des statuts de la Société.

4. Décision relative à la refonte complète des statuts de la Société.

5. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique prend, et requiert le notaire soussigné d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide (i) de créer dix (10) nouvelles catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H, les parts sociales de catégorie I et les parts sociales de catégorie J, ayant les droits et obligations prévus dans la refonte des statuts ci-dessous et (ii) de convertir les cent quarante-trois mille (143.000) parts sociales existantes de la Société en cent quarante-trois mille (143.000) Parts Sociales Ordinaires.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million dollars américains (USD 1.000.000) pour le porter de son montant actuel de cent quarante-trois mille dollars américains (USD 143.000) à un million cent quarante-trois mille dollars américains (USD 1.143.000) par l'émission de cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie F, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie G, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie H, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie I et cent mille (100.000) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Les cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie F, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie G, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie H, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie I et cent mille (100.000) parts sociales de catégorie J émises ont été souscrites par l'Associé Unique pour un prix total de onze millions quatre cent seize mille quatre cent quarante-neuf dollars américains (USD 11.416.449).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature consistant en plusieurs créances d'un montant total de onze millions quatre cent seize mille quatre cent quarante-neuf dollars américains (USD 11.416.449), que l'Associé Unique détient sur la Société. La preuve de l'existence de l'apport susmentionné a été produite au notaire soussigné.

De l'apport total d'un montant de onze millions quatre cent seize mille quatre cent quarante-neuf dollars américains (USD 11.416.449), un million dollars américains (USD 1.000.000) sont affectés au capital social et dix millions quatre cent seize mille quatre cent quarante-neuf dollars américains (USD 10.416.449) sont affectés au compte de Prime d'Émission Privilégiée.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide la modification de l'objet de la Société et la refonte de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

L'objet de la Société est également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gérance et/ou la location de biens immobiliers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que l'exercice de toute opération relative aux biens immobiliers.

La Société peut, pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers, exercer toute opération qui serait utile ou nécessaire pour l'accomplissement de ses objets ou qui sont directement ou indirectement liées à ses objets.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide la refonte complète des statuts qui seront désormais rédigés comme suit:

«A. Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe par les présentes entre le(s) détenteur(s) actuel(s) des parts sociales créées ci-après et tous ceux qui deviendront associés à l'avenir une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

L'objet de la Société est également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gérance et/ou la location de biens immobiliers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que l'exercice de toute opération relative aux biens immobiliers.

La Société peut, pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers, exercer toute opération qui serait utile ou nécessaire pour l'accomplissement de ses objets ou qui sont directement ou indirectement liées à ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend le nom de XI Europa Luxco II S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale de ses associés. Le siège social pourra être transféré au sein du même arrondissement par une résolution simple du gérant ou du conseil de gérance. Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à un million cent quarante-trois mille dollars américains (USD 1.143.000), représenté par (i) cent quarante-trois mille (143.000) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»); (ii) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A»); (iii) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie B»); (iv) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie C»); (v) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie D»); (vi) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie E»); (vii) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie F, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie F»); (viii) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie G, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie G»); (ix) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie H, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie H»); (x) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie I»); et (xi) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie J»), (les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J dénommées ensemble les «Parts Sociales Privilégiées»). La prime d'émission versée au moment de l'émission des Parts Sociales Ordinaires, ainsi que toute autre prime assimilée ou montants apportés aux capitaux propres sans l'émission de parts sociales et désignés à être affectés à cette réserve sont affectés aux Parts Sociales Ordinaires (la «Prime d'Émission Ordinaire») et la prime d'émission versée lors de l'émission des Parts Sociales Privilégiées ainsi que toute autre prime assimilée ou montants apportés aux capitaux propres sans

l'émission de parts sociales et désignés à être affectés à cette réserve sont affectés aux Parts Sociales Privilégiées (la «Prime d'Émission Privilégiée»).

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

L'assemblée générale des associés peut, notamment, décider d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales Privilégiées, lesquels ne pourront se faire que durant la Période de Catégorie respective, en l'occurrence:

La période pour les Parts Sociales de Catégorie A est la période commençant à la date de l'acte notarié du 4 décembre 2015 et prenant fin le 31 décembre 2016 (la «Période de Catégorie A»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie B est la période commençant un jour après la Période de Catégorie A et prenant fin le 31 décembre 2017 (la «Période de Catégorie B»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie C est la période commençant un jour après la Période de Catégorie B et prenant fin le 31 décembre 2018 (la «Période de Catégorie C»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie D est la période commençant un jour après la Période de Catégorie C et prenant fin le 31 décembre 2019 (la «Période de Catégorie D»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie E est la période commençant un jour après la Période de Catégorie D et prenant fin le 31 décembre 2020 (la «Période de Catégorie E»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie F est la période commençant un jour après la Période de Catégorie E et prenant fin le 31 décembre 2021 (la «Période de Catégorie F»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie G est la période commençant un jour après la Période de Catégorie F et prenant fin le 31 décembre 2022 (la «Période de Catégorie G»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie H est la période commençant un jour après la Période de Catégorie G et prenant fin le 31 décembre 2023 (la «Période de Catégorie H»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie I est la période commençant un jour après la Période de Catégorie H et prenant fin le 31 décembre 2024 (la «Période de Catégorie I»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie J est la période commençant un jour après la Période de Catégorie I et prenant fin le 31 décembre 2025 (la «Période de Catégorie J»).

Dans l'hypothèse où une catégorie de Parts Sociales Privilégiées n'aurait pas été rachetée et annulée durant la Période de Catégorie s'y rattachant, le rachat et l'annulation de telle(s) catégorie(s) de Parts Sociales Privilégiées pourra s'effectuer durant une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui débutera à la date suivant la fin de la dernière Période de Catégorie (ou, le cas échéant, la date après la fin de la Nouvelle Période précédente d'une autre catégorie de parts sociales) et se termine au plus tard un an après le début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débute le jour suivant la fin de la Période de Catégorie J et la(les) catégorie(s) de Parts Sociales Privilégiées non rachetées et annulées durant leur Période de Catégorie respective se suivront dans l'ordre des Parts Sociales de Catégorie A aux Parts Sociales de Catégorie J (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées auparavant).

Par souci de clarté, dans le cas où un rachat et une annulation d'une catégorie de Parts Sociales Privilégiées aurait lieu avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou, le cas échéant, de sa Nouvelle Période), la Période de Catégorie suivante (ou, le cas échéant, sa Nouvelle Période) débutera le jour suivant le rachat et l'annulation de cette catégorie de Parts Sociales Privilégiées et prendra fin le jour initialement fixé dans les paragraphes ci-dessus.

Le Montant d'Annulation devient exigible par la Société aux associés au prorata de leur détention dans la(les) catégorie(s) respective(s) dès le rachat et l'annulation de l'ensemble de la(des) catégorie(s) respective(s). Par souci de clarté, la Société peut se libérer de son obligation de paiement en espèces, en nature ou par voie de compensation.

Le Montant d'Annulation à retenir mentionné au paragraphe précédent est déterminé à la discrétion du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, raisonnablement et dans l'intérêt social de la Société. Par souci de clarté, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut choisir d'inclure ou d'exclure dans sa détermination du Montant d'Annulation partie ou la totalité de la Prime d'Émission Privilégiée.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et/ou extraordinaires.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par approbation (i) d'une majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Les associés existants auront un droit préférentiel de souscription en proportion du nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux en cas d'un apport en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société.

Art. 9. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les autres associés représentant une majorité des trois quarts du capital social lors d'une assemblée générale.

En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé ne pourront être transférées aux nouveaux associés que sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les autres associés représentant une majorité des trois quarts du capital social lors d'une assemblée générale. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité concernant un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Ni les créanciers, ni leurs successeurs ou héritiers ne pourront, pour quelque raison que ce soit, apposer des scellés sur des biens ou documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Il y aura deux catégories de gérants: gérants de Catégorie A et gérants de Catégorie B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement, à tout moment et sans cause spécifique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A ensemble avec un gérant de Catégorie B.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres et peut aussi choisir un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être gérant et qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans la convocation à la réunion.

Le président du conseil de gérance préside toutes les réunions des associés et du conseil de gérance, mais en son absence, les associés ou le conseil de gérance peuvent provisoirement nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix des gérants présents à cette réunion.

Toute convocation écrite aux réunions du conseil de gérance doit être remise aux gérants au minimum vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence doivent être mentionnées dans la convocation. Cette convocation pourra être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication. Une convocation particulière ne sera pas requise pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure de convocation auront été déterminés par une résolution adoptée lors d'un précédent conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à cette réunion. Le président du conseil de gérance n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou par tout autre moyen de communication, à confirmer par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal prouvant l'adoption de la résolution.

Art. 14. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits au cours d'une procédure judiciaire ou autre, seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

La modification des statuts requiert l'accord (i) d'une majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Les associés exercent les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 20. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont clôturés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication de l'inventaire susmentionné et du bilan au siège social de la Société.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes si les fonds nécessaires à une telle distribution sont suffisants.

Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un bilan intérimaire, préparé par le conseil de gérance indiquant que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants.

Toute Prime d'Émission Ordinaire peut être distribuée au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires au prorata, sous réserve des dispositions de la Loi. Toute Prime d'Émission Privilégiée peut être distribuée au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Privilégiées au prorata, sous réserve des dispositions de la Loi et de l'Article 6 des Statuts.

Dans l'hypothèse d'une distribution de dividendes, ceux-ci seront repartis et versés dans l'ordre suivant:

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A a (ont) droit à un dividende annuel fixe égal à un pour cent (1%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie B a (ont) droit à un dividende annuel fixe égal à deux pour cent (2%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie C a (ont) droit à un dividende annuel fixe égal à trois pour cent (3%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie D a (ont) droit à un dividende annuel fixe égal à quatre pour cent (4%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie E a (ont) droit à un dividende annuel fixe égal à cinq pour cent (5%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie F a (ont) droit à un dividende annuel fixe égal à six pour cent (6%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie G a (ont) droit à un dividende annuel fixe égal à sept pour cent (7%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie H a (ont) droit à un dividende annuel fixe égal à huit pour cent (8%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie I a (ont) droit à un dividende annuel fixe égal à neuf pour cent (9%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie J a (ont) droit à un dividende annuel fixe égal à dix pour cent (10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires a (ont) droit à un dividende annuel fixe égal à onze pour cent (11%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires.

Si les dividendes mentionnés ci-dessus comme étant des dividendes annuels fixes ne sont pas déclarés ou versés durant une ou plusieurs années particulières, le droit au dividende fixe continuera à augmenter.

En cas de distribution de bénéfices, le solde est affecté au prorata au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Privilégiées en émission, conformément à la décision de l'assemblée générale des associés de la Société.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas nécessairement être associés, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et émoluments. Les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

G. Définitions

Les termes suivants en majuscules auront la signification suivante dans les présents Statuts:

«Statuts» signifie les présents statuts de la Société.

«Montant Disponible» signifie le montant total du bénéfice net de la Société (incluant le bénéfice reporté des années précédentes), augmenté de (i) toute Prime d'Émission Privilégiée et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital et de la réduction de la réserve légale suivant la catégorie des Parts Sociales Privilégiées à annuler, mais diminué par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées des années précédentes) exprimées par un montant positif, (ii) toutes sommes à placer en réserve(s) conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts, (iii) tous dividendes auxquels a (ont) droit le (s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires et Parts Sociales Privilégiées conformément à l'Article 22 (tout droit aux dividendes étant référé comme Dividende Ordinaire «DO» et Droit au Résultat «DR», le cas échéant et dont les termes sont définis ci-dessous), chaque fois tel que déterminé dans les Comptes Intérimaires respectifs (par souci de clarté, sans prise en compte des doublons), de sorte que:

$$MD = (BN+B+RC) - (P+RL+DO+DR)$$

Où:

MD = Montant Disponible.

BN = Bénéfice Net (y compris le bénéfice reporté).

B = toute Prime d'Émission Privilégiée et réserves librement distribuables.

RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale suivant la catégorie des Parts Sociales Privilégiées à annuler.

P = les pertes (y compris les pertes reportées) exprimées par un montant positif.

RL = toutes sommes à placer en réserve(s) conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts.

DO = tout dividende annuel fixe auquel le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires a (ont) droit conformément à l'Article 22.

DR = Droit au Résultat (dividende annuel fixe auquel le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Privilégiées ne faisant pas objet du rachat a (ont) droit conformément à l'Article 22).

Le Montant Disponible doit être indiqué dans les Comptes Intérimaires de la Période de Catégorie respective et doit être approuvé par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société en toute bonne foi, compte tenu de la capacité de la Société à poursuivre son activité.

Par souci de clarté, toute Prime d'Émission Ordinaire est exclue lors de la détermination du Montant Disponible.

«Liquidités Disponibles» signifie (i) toute espèce liquide détenue par la Société (exception faite d'espèces sur dépôts à terme d'une maturité excédant six (6) mois), (ii) tout instrument négociable sur un marché monétaire, obligations et titres et n'importe quelle créance qui, selon le conseil de gérance, sera payée à la Société à court terme, moins tout endettement ou toute autre dette de la Société réglable en moins de six (6) mois, déterminés sur la base des Comptes Intérimaires se référant à la Période de Catégorie respective (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tout actif tel que des parts sociales, actions ou valeurs mobilières de tout genre détenues par la Société.

«Montant d'Annulation» signifie un montant n'excédant pas le Montant Disponible relatif à la Période de Catégorie respective (ou Nouvelle Période, le cas échéant), étant entendu que ce Montant d'Annulation ne peut être plus élevé que les Liquidités Disponibles relatives à la Période de Catégorie (ou Nouvelle Période) respective.

«Période de Catégorie» désigne chaque Période de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H, Période de Catégorie I et Période de Catégorie J.

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires respective.

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date qui ne précède pas de plus de trente (30) jours de calendrier et au moins dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales Privilégiées concernée.

«Bénéfices Nets» signifie les réserves de la Société, déduction faite des frais généraux et des charges, des amortissements, des provisions et taxes.»

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de cet acte est évalué à environ six mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GROSBUSCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29319. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016054768/702.

(160013507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Acrobat Holding One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.289.495,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 180.560.

—
 IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN,
 ON THE TWENTY-THIRD DAY OF THE MONTH OF DECEMBER;
 before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

was held

an extraordinary general meeting (the “Meeting”) of the shareholders of Acrobat Holding One S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée, with registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 180560, incorporated on 20 September 2013 by deed of Me Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 2859 of 14 November 2013.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 25 September 2015 by deed of Maître Cosita Delvaux, prenamed, published in the Mémorial number 3192 of 25 November 2015.

The Meeting was presided by Me Darya Spivak, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Me Perrine Reinhart, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all the nine hundred seventy-two million eight hundred sixteen thousand four hundred (972,816,400) shares in issue in the Company and all shareholders of the Company, were represented at the general meeting so that the Meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. The agenda of the Meeting was as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company from its current amount to ten million two hundred eighty-nine thousand four hundred and ninety-five Euro (EUR 10,289,495) by the issue of a total of fifty-six million one hundred thirty-three thousand one hundred (56,133,100) shares of ten (10) different classes (being five million six hundred thirteen thousand three hundred and ten (5,613,310) shares in each of classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J) each with a nominal value of one Euro-cent (EUR0.01) (the “New Shares”) for a total subscription price of (rounded) six million thirty thousand three hundred and thirty-five Euro (EUR 6,030,335) (the “Subscription Price”); subscription to the New Shares by Acrobat Holding Jersey Limited, an existing shareholder (the “Subscriber”); payment of the Subscription Price by the Subscriber in cash; allocation of the Subscription Price as follows: an amount equal to the aggregate nominal value of the New Shares to the share capital of the Company and the remainder to the freely distributable share premium; consequential amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company as set forth below:

“ Art. 5. Share capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at ten million two hundred eighty-nine thousand four hundred and ninety-five Euro (EUR 10,289,495) represented by a total of one billion twenty-eight million nine hundred forty-nine thousand five hundred (1,028,949,500) shares divided into

- one hundred two million eight hundred ninety-four thousand nine hundred and fifty (102,894,950) Class A shares,
- one hundred two million eight hundred ninety-four thousand nine hundred and fifty (102,894,950) Class B shares,
- one hundred two million eight hundred ninety-four thousand nine hundred and fifty (102,894,950) Class C shares,
- one hundred two million eight hundred ninety-four thousand nine hundred and fifty (102,894,950) Class D shares,
- one hundred two million eight hundred ninety-four thousand nine hundred and fifty (102,894,950) Class E shares,
- one hundred two million eight hundred ninety-four thousand nine hundred and fifty (102,894,950) Class F shares,
- one hundred two million eight hundred ninety-four thousand nine hundred and fifty (102,894,950) Class G shares,
- one hundred two million eight hundred ninety-four thousand nine hundred and fifty (102,894,950) Class H shares,
- one hundred two million eight hundred ninety-four thousand nine hundred and fifty (102,894,950) Class I shares, and
- one hundred two million eight hundred ninety-four thousand nine hundred and fifty (102,894,950) Class J shares,

each share with a nominal value of one Euro-cent (EUR0.01) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.”

Thereafter, the Meeting unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of five hundred sixty-one thousand three hundred and thirty-one Euro (EUR 561,331) in order to bring it ten million two hundred eighty-nine thousand four hundred and ninety-five Euro (EUR 10,289,495), by the issue of a total of fifty-six million one hundred thirty-three thousand one hundred (56,133,100) shares of ten (10) different classes (being five million six hundred thirteen thousand three hundred and ten (5,613,310) shares in each of classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J) each with a nominal value of one Euro-cent (EUR0.01) (the “New Shares”) for a total subscription price of six million thirty thousand three hundred and thirty-four Euro and eighty-five cents (EUR 6,030,334.85) (the “Subscription Price”).

Thereupon, Acrobat Holding Jersey Limited (the “Subscriber”), represented by Me Darya Spivak, prenamed, subscribed for the New Shares so issued for the Subscription Price and fully paid the subscription price in cash.

Evidence of the full payment of the subscription price of six million thirty thousand three hundred and thirty-four Euro and eighty-five cents (EUR 6,030,334.85) has been shown to the undersigned notary.

The Meeting resolved to allocate the Subscription Price as follows: an amount equal to the aggregate nominal value of the New Shares to the share capital of the Company, and the remainder to the freely distributable share premium.

The Meeting then resolved to amend article 5.1 of the Articles as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at four thousand four hundred Euro (EUR 4,400.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the Meeting, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the Meeting in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed. Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE QUINZE,

LE VINGT-TROISIEME JOUR DU MOIS DE DECEMBRE,

par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés d'Acrobat Holding One S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 180560, constituée le 20 septembre 2013 suivant acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2859 du 14 novembre 2013.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 25 septembre 2015 suivant acte reçu de Maître Cosita Delvaux, précitée, publié au Mémorial numéro 3192 du 25 novembre 2015.

L'Assemblée a été présidée par Me Darya Spivak, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommé comme secrétaire et scrutateur Me Perrine Reinhart, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre des parts sociales détenues par chacun d'entre eux figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que la totalité des neuf cent soixante-douze millions huit cent seize mille quatre cents (972.816.400) parts sociales en émission dans la Société, étaient représentées à l'assemblée générale de sorte que l'Assemblée était valablement constituée et en mesure de décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

- Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel à dix millions deux cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros (10.289.495 EUR) par l'émission d'un total de cinquante-six millions cent trente-trois mille cent (56.133.100) parts sociales de dix (10) classes différentes (soit cinq millions six cent treize mille trois cent dix (5.613.310) parts sociales dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J) d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de

(arrondi) six millions trente mille trois cent trente-cinq euros (6.030.335 EUR) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par la société Acrobat Holding Jersey Limited, l'associé existant (le «Souscripteur»); paiement en numéraire du Prix de Souscription par le Souscripteur; allocation du Prix de Souscription comme suit: un montant égal à la valeur nominale globale des Nouvelles Parts Sociales au capital social de la Société et le solde à la prime d'émission librement distribuable; modification en conséquence de l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à dix millions deux cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros (10,289,495 EUR) représenté par un total d'un milliard vingt-huit millions neuf cent quarante-neuf mille cinq cents (1.028.949.500) parts sociales divisées en:

- cent deux millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante (102.894.950) parts sociales de Classe A,
 - cent deux millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante (102.894.950) parts sociales de Classe B,
 - cent deux millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante (102.894.950) parts sociales de Classe C,
 - cent deux millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante (102.894.950) parts sociales de Classe D,
 - cent deux millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante (102.894.950) parts sociales de Classe E,
 - cent deux millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante (102.894.950) parts sociales de Classe F,
 - cent deux millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante (102.894.950) parts sociales de Classe G,
 - cent deux millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante (102.894.950) parts sociales de Classe H,
 - cent deux millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante (102.894.950) parts sociales de Classe I,
- et
- cent deux millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante (102.894.950) parts sociales de Classe J,
- chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) et étant assortie des droits et obligations indiqués dans les présents statuts.»

À la suite de quoi, l'Assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Résolution unique

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence de cinq cent soixante et un mille trois cent trente et un euros (561.331 EUR), afin de le porter de son montant actuel à dix millions deux cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros (10.289.495 EUR), par l'émission d'un total de cinquante-six millions cent trente-trois mille cent (56.133.100) parts sociales de dix (10) classes différentes (soit cinq millions six cent treize mille trois cent dix (5.613.310) parts sociales dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J) d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de six millions trente mille trois cent trente-quatre euros et quatre-vingt-cinq centimes (6.030.334,85 EUR) (le «Prix de Souscription»).

Ensuite Acrobat Holding Jersey Limited (le «Souscripteur»), représenté par Me Darya Spivak, précitée, a souscrit aux Nouvelles Parts Sociales ainsi émises au Prix de Souscription et a entièrement payé le prix de souscription en espèces.

Preuve du paiement intégral du prix de souscription six millions trente mille trois cent trente-quatre euros et quatre-vingt-cinq centimes (6.030.334,85 EUR) a été montrée au notaire soussigné.

L'Assemblée a décidé d'allouer le Prix de Souscription comme suit: un montant égal à la valeur nominale globale des Nouvelles Parts Sociales au capital social de la Société et le solde à la prime d'émission librement distribuable.

L'Assemblée a ensuite décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts, tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à quatre mille quatre cents euros (EUR 4.400,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de l'Assemblée, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de l'Assemblée, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les membres du Bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: D. SPIVAK, P. REINHART, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41913. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016054793/162.

(160014327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Real Estate Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.683.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of December.

Before us Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- SFER ESTATES LIMITED, having its registered office at Akara Bulding, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (BVI Company Number 1430291),

here represented by Mr Christophe Fender, Companies' Director, professionally residing in L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères,

by virtue of a power of attorney under private seal issued on December 21st, 2015,

Such proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and by the undersigned notary will remain attached to the present minutes for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact that:

I.- the appearing party is the sole owner of the total shares issued of REAL ESTATE FINANCE S.A. (the «Company»), a société anonyme, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri, incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 4 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») number 1757 of 11 September 2009; the Articles of Incorporation of which have been amended pursuant to a deed of the same notary, on 18 September 2009, published in the said Mémorial C, number 1982, of 10 October 2009, and for the last time on 24 January 2013, published in the said Mémorial C, number 703 of 22 March 2013.

- the Company is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147683.

II.- the Company has an issued and paid up share capital of five hundred and thirty-two thousand Euro (EUR 532,000), divided into thirty-two thousand (32,000) shares with a par value of sixteen euros and six hundred twenty five cent (EUR 16.625) each.

III.- the appearing party herewith expressly declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased and to act as liquidator of the Company;

IV.- the appearing party declares having full knowledge of the bylaws of the Company and is perfectly aware of the financial situation of the Company;

V.- the appearing party, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, hereby declares:

i. that all assets have been realised and/or that all assets are to become the property of the sole shareholder;

ii. that all liabilities towards third parties known to the Company shall be taken over by the Shareholder and/or that all liabilities towards third parties actually known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

iii. regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and outstanding today, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

iv. that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandates;

v. that the corporate books and accounts of the Company shall be kept during a period of five years at the former registered office.

vi. that the shareholder's register of the Company shall be cancelled;

However, the Company's assets shall not be mixed with the assets of nor attributed to the capital of the sole shareholder before the expiry of 30 days from the date of publication of the present deed (article 69(2) of the law on commercial companies) and provided that during this period no person declares himself as creditor of and demands payment of any outstanding debt due from the Company hereby dissolved.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French Text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Hesperange, in the notary's office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said person signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

- SFER ESTATES LIMITED, ayant son siège social à Akara Bulding, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (BVI Company Number 1430291),

ici représentée par Monsieur Christophe Fender, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 21 décembre 2015,

laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- le comparant est propriétaire de la totalité des actions de la REAL ESTATE FINANCE S.A. (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1757 du 11 septembre 2009; les statuts de laquelle ont été modifiés par le même notaire, suivant acte en date du 18 septembre 2009, publié audit Mémorial C, numéro 1982, du 10 octobre 2009, et en dernier lieu suivant acte en date du 24 janvier 2013, publié audit Mémorial C, numéro 703 du 22 mars 2013.

- la Société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.683.

II.- la Société a un capital social entièrement souscrit et libéré de trois cent trente-deux mille euros (332.000,-EUR), divisé en trente-deux mille (32.000) actions avec une valeur nominale de seize euros et six cent vingt-cinq cents (16,625 EUR);

III.- le comparant prononce présentement la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat, l'activité de la Société ayant cessé, et d'agir en tant que liquidateur de la Société;

IV.- le comparant déclare avoir pleinement connaissance des statuts de la Société et connaître la situation financière de la Société;

V.- le comparant agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- i. que tous les actifs ont été réalisés et/ou que tous les actifs à devenir la propriété de l'actionnaire unique;
- ii. que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été pris en charge par l'actionnaire unique et/ou que tous les passifs actuellement connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- iii. par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;
- iv. que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- v. que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à l'ancien siège social;
- vi. qu'il sera procédé à l'annulation du registre aux actions de la Société;

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'actionnaire unique ne pourra se faire avant l'expiration du délai de trente jours à compter de la publication du présent acte (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Fender, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42430. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055409/108.

(160015399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Leorado Commissionnaire International (en abrégé: L.C. International) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs.

R.C.S. Luxembourg B 151.905.

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Luis Filipe CURADO LEONEL, salarié, né à Luxembourg, le 30 mars 1978, demeurant à L-8361 Goetzingen, 7, Um Simmerpad;

2.- Nuno Manuel CURADO LEONEL, salarié, né à S. Juliao / Figueira da Foz (Portugal), le 6 mai 1972, demeurant à L-4640 Differdange, 100, avenue d'Oberkorn;

seuls associés de la société à responsabilité limitée Leorado Commissionnaire International (en abrégé: L.C. International) SARL avec siège social à L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 151 905, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 1^{er} mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1054 du 19 mai 2010, modifiée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange en date du 12 février 2013, publié au dit Mémorial C, Numéro 839 du 9 avril 2013.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils transfèrent le siège social de Holzem à Dudelange.

Deuxième résolution

Ils modifient l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Dudelange."

Troisième résolution

Ils fixent l'adresse de la Société à L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Honoraire: 99,16

Signé: L. Curado Leonel, N. Curado Leonel et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42127. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Molling.

Référence de publication: 2016054442/42.

(160013178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

TalkingBird S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1644 Luxembourg, 2A, rue des Grottes.

R.C.S. Luxembourg B 168.944.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074405/9.

(160038437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.